



**PROVINCE DE QUÉBEC  
RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE  
DU NORD DES MASKOUTAINS**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains, tenue le 20 janvier 2026 à la caserne située au 174, rue Saint-Germain de la Municipalité de Saint-Hugues.

**Est présent sur place :**

M. Yves Guérette, président, conseiller de la municipalité de Saint-Barnabé-Sud  
Mme Audrey Lussier, vice-présidente, conseillère de la municipalité de Saint-Hugues  
Mme Nathalie Leblanc, mairesse de la municipalité de Saint-Barnabé-Sud  
M. Richard Turcotte, conseiller de la municipalité de Saint-Hugues

**Assistent également à la séance:**

M. Benoit Gaudette, directeur sécurité incendie  
Mme Andrée-Anne Beaugard, secrétaire-trésorière

À dix-neuf heures cinquante et un (19h51), M. Yves Guérette, président, procède à l'ouverture de la séance du conseil d'administration.

2026-01-1

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM :**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**
3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :**
  - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2025;
4. **TRÉSORERIE :**
  - 4.1 Comptes à payer au 16 janvier 2026
5. **ADMINISTRATION**
  - 5.1 Indexation élus et personnel de la Régie
  - 5.2 Rémunération des premiers répondants citoyens
  - 5.3 Dépôt – lettre planification audit comptable
  - 5.4 ADMQ – Cotisation membre – Renouvellement 2026
  - 5.5 AGSICQ – Cotisation membre – Renouvellement 2026
6. **DEMANDES DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE :**
  - 6.1 Budget : Phase 2 – Système de communication et APRIA
  - 6.2 Ouverture à de nouvelles collaborations intermunicipales
7. **INFORMATIONS DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE :**
  - 7.1 Rapport du directeur incendie
    - 7.1.1 Rencontre MRC (11 décembre 2025) – Comité d'arrimage
    - 7.1.2 Rapport mensuel des interventions – Décembre 2025
8. **IMMEUBLES :**
9. **INFORMATIONS DIVERSES**
  - 9.1 Rencontre ouverture / partage – Suivi
  - 9.2 Correspondance :
    - 9.2.1 Résolution 22-12-2025 de la Ville de Saint-Pie
10. **VARIA :**
11. **INCENDIE :**
12. **PÉRIODE DE QUESTIONS : (15 MINUTES)**
13. **LEVÉE DE LA SÉANCE :**

Il est proposé par Mme Nathalie Leblanc, appuyé par M. Richard Turcotte et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté en laissant le varia ouvert.

### **3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

2026-01-2

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2025**

**Considérant** que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2025 ;

**Considérant** que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

**En conséquence**, il est proposé par Mme Nathalie Leblanc, appuyé par Mme Audrey Lussier et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2025 et d'en autoriser les signatures.

### **4. TRÉSORIE**

2026-01-3

#### **ADOPTION DES COMPTES À PAYER 16 JANVIER 2026**

Il est proposé par Mme Audrey Lussier, appuyé par Mme Nathalie Leblanc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'adopter les comptes à payer tels qu'ils ont été déposés au 16 janvier 2026.

### **5. ADMINISTRATION**

2026-01-4

#### **INDEXATION ÉLUS ET PERSONNEL DE LA RÉGIE**

**Considérant** les Conditions de travail des pompiers volontaires et employés de soutien de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains qui prévoit à l'article 16.05 une indexation annuelle de tous les salaires selon l'IPC;

**Considérant** le règlement 2016-02.V2018 portant sur le traitement des élus qui prévoit à l'article 3 une indexation annuelle, et ce, conformément aux modalités prévues aux articles 24.1 et suivants de la Loi sur le traitement des élus municipaux;

**Considérant** le contrat de travail de la secrétaire-trésorière qui prévoit aussi une indexation annuelle;

**Considérant** la tendance des augmentations dans le marché et au coût de la vie, dont le conseil prend considération;

**Considérant** qu'à la suite de l'indexation décrétée par le conseil, l'*Annexe B* sera mise à jour et jointe en annexe des Conditions de travail des pompiers volontaires et employés de soutien de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains;

**En conséquence**, il est proposé par Mme Audrey Lussier, appuyé par M. Richard Turcotte et résolu à l'unanimité de décréter un taux d'indexation de 3.3% consenti pour l'augmentation des rémunérations accordées à l'ensemble des employés pour l'exercice financier 2026, lequel est rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2026;

**Et** que pour les années futures, à moins d'indication autre, l'indexation sera celle du mois de septembre basé sur une variation annuelle de 12 mois au Québec.

2026-01-5

#### **RÉMUNÉRATION DES PREMIERS RÉPONDANTS CITOYENS**

**Considérant** que les municipalités membres de la Régie ont offert à leurs citoyens d'être formé premiers répondants et que des modalités et fonctionnement doivent être établis concernant les coûts de formation et sur leurs rémunérations pour la refacturation aux municipalités;

Il est proposé par Mme Audrey Lussier, appuyé par Mme Nathalie Leblanc et résolu à l'unanimité de demander aux municipalités membres de donner leur accord pour la refacturation selon les modalités suivantes :

- ☞ Les coûts de formation selon la dépense;
- ☞ Le taux horaire de 26.80 \$/heure plus 20% de charges sociales pour un minimum de 3 heures. Le taux est indexé selon l'indice des prix à la consommation du mois de septembre de l'année précédente sur une variation de 12 mois. Ce taux ne pourra pas être négatif.
- ☞ Les premiers répondants seront sous contrat annuel.

## **DÉPÔT – LETTRE PLANIFICATION AUDIT COMPTABLE**

La secrétaire-trésorière dépose au membre du conseil d'administration, la lettre qu'elle a reçue de la firme FBL datée du 6 janvier 2026 concernant la planification de l'audit comptable.

2026-01-6

### **ADMQ – COTISATION MEMBRE – RENOUELEMENT 2026**

Il est proposé par Mme Nathalie Leblanc, appuyé par Mme Audrey Lussier et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2026 d'Andrée-Anne Beauregard, secrétaire-trésorière au montant de 512 \$ plus les taxes applicables et de renouveler la prime d'assurance juridique et programme d'aide aux membres pour l'année 2026 au montant de 629.55\$ taxes comprises.

2026-01-7

### **AGSICQ – COTISATION MEMBRE – RENOUELEMENT 2026**

Il est proposé par M. Richard Turcotte, appuyé par Mme Audrey Lussier et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouveler l'adhésion à l'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec (AGSICQ) pour l'année 2026 du directeur incendie pour la somme de 327.00 \$ plus taxes.

## **6. DEMANDES DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

2026-01-8

### **BUDGET : PHASE 2 – SYSTÈME DE COMMUNICATION ET APRIA**

**Considérant** le système de communication qui peut être ajouté aux appareils de protection respiratoires;

**Considérant** les accessoires qui peuvent compléter l'ensemble;

**Considérant** que la Régie, via la résolution no 2025-10-92 adoptée le 14 octobre 2025, a amorcé son changement d'appareil respiratoire;

**Considérant** le rapport administratif du directeur incendie;

**En conséquence**, il est proposé par Mme Nathalie Leblanc, appuyé par M. Richard Turcotte et résolu à l'unanimité;

**D'autoriser** la dépense de 75 602.00\$ plus taxes applicable dont les fonds proviendront du budget 2026.

2026-01-9

### **OUVERTURE À DE NOUVELLES COLLABORATIONS INTERMUNICIPALES**

**Considérant** la résolution no 2020-04-55 adoptée le 14 avril 2020 affirmant la volonté de la Régie de transmettre aux municipalités avoisinantes son intérêt pour l'ajout d'une nouvelle municipalité au sein de la Régie;

**Considérant** qu'il y a lieu de bonifier cette résolution;

**Considérant** que les membres du conseil souhaitent ajouter la possibilité de collaboration intermunicipale incluant notamment, mais sans s'y limiter, des ententes de services, des mutualisations d'équipement, du soutien administratif ou opérationnel ou toute autre forme de partenariat conforme aux lois applicables, et ce, sans nécessiter l'adhésion à la Régie;

**En conséquence**, il est proposé par Mme Audrey Lussier, appuyé par M. Richard Turcotte et résolu à l'unanimité de bonifier la résolution 2020-04-55 adoptée le 14 avril 2020 en y ajoutant la possibilité pour la Régie d'étudier et de considérer toute proposition de collaboration intermunicipale ou de partage de ressources.

## **7. INFORMATION DU DIRECTEUR**

### **RAPPORT DU DIRECTEUR INCENDIE**

Le directeur fait rapport des événements particuliers survenus depuis la dernière séance du conseil concernant le service incendie soit :

- ✓ Retour sur la réunion de la MRC du 11 décembre – Retour sur la rencontre du comité d'arrimage.

✓ Rapport mensuel des interventions – Décembre 2025

Les membres du conseil d'administration prennent acte des documents et/ou informations.

## **8. IMMEUBLES**

Aucun point

## **9. INFORMATIONS DIVERSES**

### **9.1 RENCONTRE OUVERTURE / PARTAGE - SUIVI**

Pour donner suite à la résolution no 2026-01-9, deux rencontres sont à intervenir durant le mois de février. **Dossier à suivre.**

### **9.2 CORRESPONDANCE**

La secrétaire-trésorière fait mention des correspondances reçues :

✓ Résolution no 22-12-2025 de la Ville de Saint-Pie

## **10. VARIA :**

### **10.1 RENCONTRE MRC – ÉTUDE OPTIMISATION**

Un membre du conseil fait un retour sur la rencontre du 19 janvier à la MRC des Maskoutains sur le sujet en rubrique. La secrétaire-trésorière dépose le courriel reçu aujourd'hui même sur le même sujet.

2026-01-10

### **TÉLÉAVERTISSEUR – MRC**

**Considérant** la résolution no 2022-12-146 adoptée le 13 décembre 2022 confirmant l'intérêt de la Régie pour l'adhésion à l'*Entente intermunicipale relative à la location d'équipement pour le service régional de répartition par téléavertisseur pour les services en sécurité incendie de la MRC des Maskoutains*;

**Considérant** que la Régie dispose actuellement de cinq (5) téléavertisseurs fonctionnels permettant d'assurer un niveau minimal de redondance en cas de défaillance des communications principales;

**Considérant** que la Régie souhaite évaluer d'autres solutions de rechange (plan B) plus adaptées à ses besoins actuels en matière de communication d'urgence;

**Considérant** que la participation au service régional de répartition de backup de la MRC des Maskoutains ne répond plus de manière optimale aux objectifs opérationnels de la Régie;

**En conséquence**, il est proposé par Mme Audrey Lussier, appuyé par M. Richard Turcotte et résolu à l'unanimité de transmettre la présente résolution à la MRC des Maskoutains afin de signifier officiellement le souhait de la Régie de se retirer du service régional de répartition de backup offert dans le cadre de l'Entente intermunicipale.

### **10.3 RETOUR – FIN "CONCOURS POMPIER 2026"**

Le directeur incendie faire un retour sur le cheminement du processus pour le « concours pompier 2026 ».

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes. Le conseil n'a reçu aucune question par courriel.

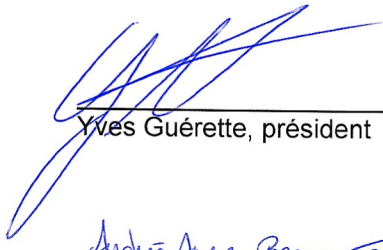
2026-01-11

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

À vingt et une heures vingt-quatre (21h24), il est proposé par M. Richard Turcotte et résolu à l'unanimité de clore la présente séance.

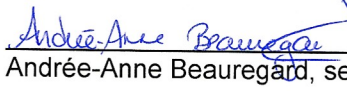
Adoptée.

Signé à Saint-Hugues, ce (17 e) jour de février 2026.



---

Yves Guérette, président



---

Andrée-Anne Beauregard, secrétaire-trésorière